

gné d'une facture sur laquelle le vendeur a porté la mention « PAYÉ », on ne peut plus rien vous réclamer, vous êtes tranquille. Quelle paix infiniment plus grande pour le pécheur croyant ! « C'EST ACCOMPLI » signifie qu'il est entièrement libéré de sa dette envers Dieu, c'est-à-dire de son péché, de sa culpabilité. « Le salaire du péché, c'est la mort » (Romains 6, 23), la mort éternelle. Or sur la croix, Christ, mourant à sa place, proclame que

la dette est payée.

Dieu a entendu cette parole de son Fils.

Dites-moi, croyez-vous qu'il n'estime pas suffisant un pareil « paiement » ?

Croyez-vous qu'il réclamera encore quelque chose au croyant ?

Que pourrait-il encore réclamer, pour achever sa justification, à celui qui a cru à la valeur du sang de Christ ? Des œuvres durant sa vie, les prières de ses survivants après sa mort, quelque punition soufferte ou un perfectionnement atteint dans l'au-delà ? Voudriez-vous déclarer insuffisante l'œuvre de Jésus à la croix ? Oseriez-vous faire offense à la glorieuse personne de notre Seigneur et à la perfection de son sacrifice ? En Hébreux 10, 14 et en 1 Corinthiens 6, 11, Dieu dit :

« par une seule offrande il a rendu parfaits à perpétuité ceux qui sont sanctifiés. »

« Vous avez été lavés... vous avez été sanctifiés... vous avez été justifiés au nom du Seigneur Jésus et par l'Esprit de notre Dieu. »

L'action de la justice a été définitivement éteinte pour le commerçant condamné lorsqu'il a présenté le chèque établi par une personne digne de toute confiance.

L'action de la justice de Dieu est définitivement éteinte pour le pécheur s'il croit que Dieu a été parfaitement satisfait en entendant son Fils dire : *TETELESTAI!*

**Dieu fait briller son amour à lui envers nous,
en ce que, lorsque nous étions encore pécheurs,
Christ est mort pour nous. (Romains 5, 8)**

Au Bénin, adressez-vous aux

Publications Evangéliques

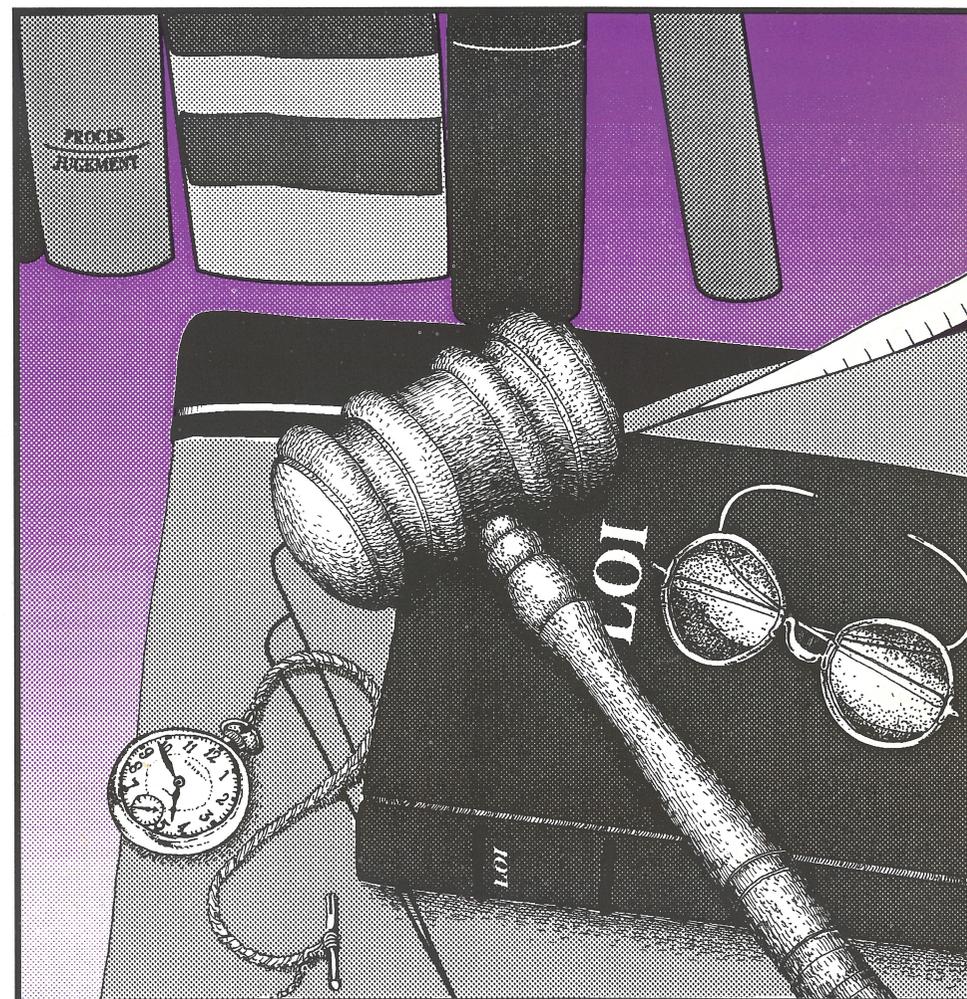
B.P. 04-700 COTONOU

B.P. 52 BOHICON

L'APPEL

72^e année

n° 520 B



LE JUGE ET SON AMI

Ils ont tous les deux quinze ans. Ils étudient au même lycée, dans la même classe, mais ils sont plus que camarades ; ils se connaissent depuis leur enfance et ils aiment se retrouver après les cours, pour travailler comme pour se détendre.

Les années passent. Les deux amis choisissent des professions différentes et n'ont plus l'occasion de se rencontrer ; l'un devient magistrat, l'autre chef d'entreprise. Malheureusement, pour ce dernier, les pertes s'accumulent. Pour tenter d'échapper à la faillite, il a recours à des méthodes illicites.

L'inévitable s'ensuit : les fraudes sont découvertes et la justice est saisie ! Arrive le jour du jugement. Assis au banc des accusés, le malheureux attend avec anxiété. Le tribunal sera-t-il sévère ou compréhensif ? Bientôt une porte s'ouvre, l'assistance se lève : le juge entre solennellement. Stupéfait, l'accusé le fixe intensément ; pas de doute, ce magistrat n'est autre que son vieil ami !

Revêtu des insignes de sa charge, le juge procède à l'interrogatoire comme s'il avait affaire à un inconnu. Puis il écoute plaignants et témoins. Les charges sont accablantes, la défense ne peut réfuter les preuves. Fidèle à son devoir, le juge rend son verdict : le prévenu est coupable, et condamné à l'amende maximale prévue par la loi. La séance est levée, l'ami n'a rien fait pour atténuer les rigueurs de la loi. Quelle déception pour l'accusé ! De plus, il est ruiné, incapable de payer l'amende ! Encore sous le choc de la sentence, il ne remarque pas le retour du juge, maintenant en habit de ville, dans la salle. Celui-ci se dirige en souriant vers son ancien ami et lui tend un papier : c'est un chèque couvrant exactement l'amende.

Juge intègre, il a justement condamné un coupable.

Ami fidèle, ému par la misère de son compagnon de jeunesse, il paie pour lui.

Quelle admirable amitié ! Elle a résisté à l'érosion du temps ; elle a franchi la barre séparant le juge d'un accusé. — Le fait est exceptionnel, mais authentique. Il évoque un autre fait d'une importance extrême pour chacun :

devant Dieu, tout homme est coupable, mais il peut être justifié.

Coupable, moi ? En quoi ? La nature me prouve l'existence d'un Créateur ; celui-ci se révèle dans sa Parole, la Bible. Pourtant sa grandeur, sa puissance, sa sainteté, son amour, le don de son Fils... tout cela ne m'a pas intéressé, je n'y ai pas cru ; je n'ai pas voulu me soumettre à lui, je n'ai écouté que moi-même. Peu importe l'opinion des hommes à mon égard, je me suis rebellé contre Dieu.

Le verdict divin est prêt : « *Tu as été pesé à la balance, et tu as été trouvé manquant de poids* » (Daniel 5, 27). L'homme est coupable ; la sentence ne fait pas de doute, c'est le feu éternel. La gloire et la sainteté de Dieu sont si grandes que la moindre faute justifie cette peine. Mais, comme le juge a payé l'amende qu'il a infligée à l'accusé,

Dieu se fait connaître à nous comme Sauveur. De quelle façon ?

« DIEU EST AMOUR. En ceci a été manifesté l'amour de Dieu pour nous, c'est que Dieu a envoyé son Fils unique dans le monde afin que

nous vivions par lui ; en ceci est l'amour, non en ce que nous, nous ayons aimé Dieu, mais en ce que lui nous aime et qu'il envoya son Fils pour être la propitiation pour nos péchés » (1 Jean 4, 8).

Et quant au Fils unique, il dit de lui-même :

« PERSONNE N'A UN PLUS GRAND AMOUR que celui-ci, qu'il laisse sa vie pour ses amis » (Jean 15, 13).

Le condamné a accepté le chèque offert par son ami. Pouvez-vous faire autrement que d'accepter le salut offert par Jésus Christ ? Il porte en lui les cicatrices qu'il a reçues en venant « payer » intégralement notre dette envers Dieu, les cicatrices des clous par lesquels il a été attaché sur la croix, et celle que lui a faite l'un des soldats ; « *il lui perça le côté avec une lance ; et aussitôt il en sortit du sang et de l'eau* » (Jean 19, 34).

C'est le sang de Christ qui est le prix de notre rachat.

« Aucun de ceux qui se confient en lui ne sera tenu pour coupable » (Psaume 34, 22).

Personne ne voudrait rencontrer le Christ, le Fils de Dieu, comme juge ! Pourtant un refus de l'accepter comme Sauveur maintenant entraînerait votre comparution devant lui : vous verriez alors sur lui les marques des clous, mais il serait trop tard pour bénéficier de son amour, trop tard pour échapper à la condamnation éternelle.

Aujourd'hui, il est grand temps : reconnaissez votre culpabilité, et confiez-vous à l'amour infini de Dieu pour vous : l'amour du Père qui a donné son Fils unique, l'amour du Fils qui a versé son sang pour vous sauver.

C'EST ACCOMPLI !

C'est l'une des dernières paroles de notre Seigneur mourant sur la croix. Dans la langue du Nouveau Testament elle tient en un seul mot : *TETELESTAI !* C'est la formule que l'on écrivait à cette époque au bas des factures acquittées, comme aujourd'hui on écrit : PAYÉ. Si vous recevez un objet accompa-

DIEU EST AMOUR